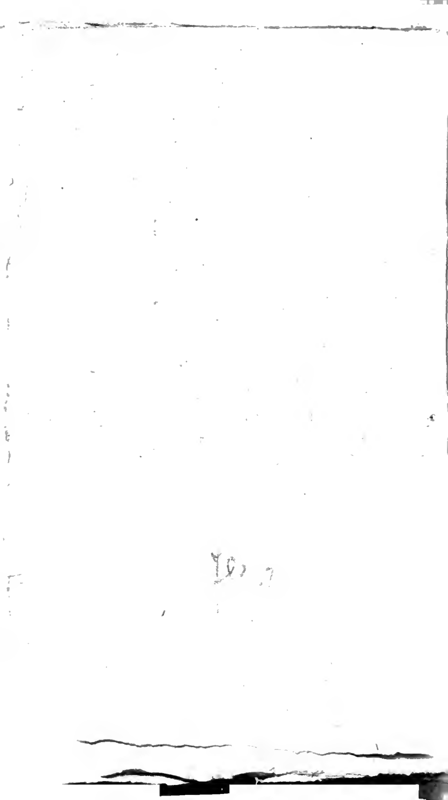
NOUVELLES

INTERESSANTES,

Au sujet de l'attentat commis le 3 Septembre 1758 sur la Personne Sacrée de Sa Majesté Très-Fidéle, le Roi de Portugal.

1759.





EXTRAIT de pluſieurs Lettres écrites de Lisbonne.

Du 14 Novembre 1758.

LE trois Septembte, le Roi venant de voir, dit-on, la jeune Marquiſe de Tavora, avec Pedro Texeira, vers minuit, trois hommes à cheval ſe préſenterent devant la Chaiſe. L'un d'eux armé d'un Bracmare * le met dans la voiture & tire. Par un grand miracle le feu ne prit pas au baſſinet, ſans quoi ils auroient certainement été tués tous les deux. Le Cocher étonné éperonne les Mules, & fuit. Dans le même inſtant, les deux autres tirerent par derriere la Chaiſe. Le Roi & Pedro Texeira reſterent bleſſés, le dernier légerement, & le Roi très-dangereuſement dans le bras & à l'épaule, d'où on lui a tiré diverſes balles, du cuir, de l'étoffe & du linge; mais, graces au Ciel, il n'a eu qu'à ſouffrir pour ſe gué-

* Eſpéce de Carabine qu'on charge d'une quantité de balles ou de mitraille.

rir ; & il ne l'eſt pas encore tout-à-fait, parce qu'on l'a penſé en Roi.

Il alla en droiture chez ſon Chirurgien, M. Antoine Soarés, que vous avez connu apprentif d'Aliot. On heurta à la porte avec force. On crut dans la maiſon que c'étoient des voleurs. On ſort du lit avec crainte, Antoine soarés reconnoît le Roi, il deſcend, il le voit baigné dans ſon ſang, il le conſole, il lui aſſure qu'il croit qu'il n'eſt point bleſſé à mort, il le panſe, on lui donne du linge &c. On envoye chercher le Marquis d'Angega, & enfin on le fait tranſporter au Palais. Les Secrétaires d'Etat y étoient. Quelle déſolation pour la Famille Royale ! Dieu, touché de ſes pleurs, a donné le courage & la patience au bleſſé, & l'a délivré.

C'eſt un événement des plus affreux, & comparable à ceux des Ravaillacs & des Damiens. Juſqu'à ce jour on n'en ſçait pas les auteurs. La Cour l'a voulu cacher, & le Public le ſçavoit deux jours après. Peut-être eſt-ce la raiſon qui a empêché les diligences pour découvrir ces monſtres. On dit qu'on y travaille à préſent, mais dans un grand ſecret. Rien, en effet, ne tranſpire, & perſonne ne manque à Lisbonne.

Les ſentimens ſont partagés ſur la queſtion, ſi on en vouloit au Roi, ou ſeulement à Pedro Texeira. Ceux qui paroiſſent les mieux inſtruits, veulent que ce ſoit au Roi. On ſe perd dans les réflexions, on n'en forme pas qui ne ſe détruiſent en même tems; car on ne peut croire que ce ſoit pour la trop grande liaiſon du Roi avec la Marquiſe. Un ſujet, quel qu'il ſoit, prend patience quand la pluye d'or entre dans ſa maiſon. Et c'eſt ce qui s'eſt pratiqué ſous les regnes de tous ſes prédéceſſeurs, par les Portugais même les plus entichés de l'honneur. Nous l'avons vû par le pere du Roi regnant. Au ſurplus, ſi on a à ſe venger, eſt-ce ainſi qu'on doit le faire? Quel eſt le ſujet ſi barbare qui oſât attenter à la vie de ſon Roi pour une pareille choſe? On réfléchiroit, & on verroit que ce ſeroit ſe rendre l'horreur de l'Univers, s'aſſurer la mort la plus ignominieuſe & l'anéantiſſement de ſa famille.

Quand on conſidére l'état du Royaume & des Princes, on ne peut ſoupçonner perſonne. Le Roi n'a fait de mal à perſonne ni par paroles ni par actions. Son pere l'a battue & deshonnorée. Son pere l'a mépriſée. Il a ôté des Com-

manderies, il a fait ce qu'il a voulu, & l'a domptée. Cependant il alloit à toute heure de la nuit par la Ville, à Odivellas ou ailleurs: il ne lui eſt jamais rien arrivé. Et à celui-ci, dont aucun Sujet n'a à ſe plaindre, on attente à ſa perſonne! Par-tout on ſe plaint des Miniſtres; mais tout leur eſt imputé, & pour aucun mécontentement on ne s'en prend au Roi.

Nous ne ſommes pas dans des tems où par ambition les Princes fuſſent capables d'une pareille action. Qu'y auroient-ils gagné? On ne ſçauroit ſans crime former le moindre ſoupçon contr'eux. Le Prince Don Pedro, ceux de Palhavrao, (les fils naturels du feu Roi) ſont vertueux, aimant leur frere.

Sur qui donc peut-on jetter les yeux? On s'y confond, on s'y perd, & on ne ſçauroit faire un jugement là-deſſus ſans être téméraire.

Préſentement on ne fait point de myſtere à la Cour de cet événement, on en raiſonne publiquement, & il ſemble qu'on fait ſecrétement des diligences pour découvrir ces malheureux.

On dit que dès que le Roi ſera entierement rétabli, on conclura le mariage de l'héritiere du Royaume avec

Dom Pedro, frere du Roi.

Sa Majesté reçut hier pour la premiere fois ses freres, le Duc d'Aveyro, &c. dans sa chambre, étant assise.

Autre Lettre du même jour.

On ne parle pas plus à Lisbonne des Jesuites que s'ils étoient des Chinois, on évite même d'aller à la Messe chez eux, sur-tout quiconque veut suivre le goût du Gouvernement. On s'est épuisé à en dire du bien & du mal, & malgré tout ce qu'on a découvert contr'eux, on sera peut-être obligé de les souffrir dans les Missions. On y a envoyé des Prêtres; mais que sont les Prêtres pour cela? Les Indiens se souleveront contre eux; ils ne sçaven- point la Langue du Pays; ils n'ont pas la patience des Jesuites ni la maniere de gagner ces Sauvages. Mais attendons, le tems nous instruira de tout.

Extrait de la Lettre d'un Anglois demeurant à Lisbonne, datée également du 14 Novembre 1758.

Nous ne vous avons pas parlé de l'aventure du Roi pour deux raisons; l'une,

que nous n'avons jamais nous-mêmes ſçû au juſte la vérité; & l'autre, que lorſqu'il s'agit de perſonnes auſſi reſpectables, & dans un Gouvernement deſpotique, toute la circonſpection eſt néceſſaire.

L'unique certitude qu'il y a, c'eſt que le Roi n'a pas été incommodé d'une chute dans ſon Palais, comme on l'a voulu dire à la Cour. Il y a eu des coups de fuſil tirés ſur une chaiſe où le Roi & un Valet, Petro Texeira, venoient enſemble, près d'Alcantara, vers minuit. Le Roi a été bleſſé au bras, a gardé la chambre depuis, & ne paroît pas encore en Public; mais il eſt certainement mieux. Le hazard a voulu que la nuit on trouva une femme morte près Sainte Iſabelle; on a voulu dire que c'étoit une ſuite de l'accident du Roi; mais il n'y a pas la moindre apparence.

Comme l'on n'a fait aucune diligence pour découvrir les aſſaſſins, je panche à croire que le Roi ſçait d'où le coup vient, & que c'eſt de gens de haute place. Je crois auſſi que l'on n'en vouloit pas à Sa Majeſté, mais à ſon Valet-de-chambre qu'on croyoit ſeul dans la chaiſe, parce que d'ordinaire cela étoit ainſi; le Roi venoit dans une voiture à part. Précisément cette nuit

ſe mirent enſemble. Je n'oſe former aucun ſoupçon ſur la jeune Marquiſe de Tavora, que le Roi voyoit de bon œil.

Du 19 Décembre 1758.

LE Decret, inclus, du Roi vous informera de l'attentat horrible qu'on a mis en pratique contre lui. Les auteurs principaux ſont, le Duc d'Aveiro Grand-Maître de la Maiſon du Roi, *Mordomo-Mor.* De pauvre cadet de famille il eſt parvenu à toutes ces dignités par le pouvoir de ſon oncle Fré Gaſpar, qui a fait déſiſter ſon frere de ſon héritage, qui a obtenu le Duché d'Aveiro contre la juſtice, & qui a accablé ce neveu de richeſſes. Celui-ci, après les avoir diſſipées a fait des baſſeſſes indignes pour avoir de l'argent. Il a prémédité de changer le Gouvernement ; il a ſéduit les autres complices de l'attentat contre le Roi, par l'eſpérance qu'il leur donnoit de gouverner le Royaume. Il eſt priſonnier avec ſon fils.

Le Marquis de Tavora, qui a eu la foibleſſe de ſe laiſſer perſuader par les inſinuations du Duc d'Aveiro. Son

fils aîné le Marquis de Tavora qu'on croit n'y avoir pas trempé. C'eſt le mari de la Marquiſe de Tavora qne le Roi aimoit.

Son ſecond fils, Joſeph Maria, eſt fort chargé.

Son troiſiéme fils paroît auſſi être du complot.

Le Comte d'Atoguia, du complot.

Ces ſept Seigneurs ſont à Belem bien gardés, & on dit que ſamedi on les a chargés de fers.

Le Marquis d'Alorne eſt à la tour de Bélem. On lui a permis d'avoir ſes domeſtiques pour le ſervir; & on le croit innocent.

Manuel de Tavora eſt à la tour de Bélem.

Dom Manuel Calharis, qu'on a été prendre à Calharis (pour avoir viſité trois fois, dit-on, le Duc d'Aveiro à Azeitao où ce dernier a été pris) eſt à la tour de S. Jean.

Antonio d'Acoſta Freira eſt à la tour de S. Jean. On ignore ſon crime.

On a mis des gardes dans tous les Couvents des Jéſuites; & ſamedi dernier on leur enleva à chacun d'eux les papiers qu'ils avoient dans leurs chambres.

Il y a quelques autres Convents contre qui on a pris la même précaution.

On fait venir prisonnier Dom Jouan de Tavora, Colonel dans la Province de Trafosmond.

Comme aussi Numo de Tavora, Colonel dans la Province d'Alentego.

On a arrêté, dit-on, l'Evêque de Porto, & l'Archevêque d'Evora, qui est de la Maison de Tavora.

Beaucoup de domestiques de ces Seigneurs sont prisonniers; & on continue les diligences pour découvrir les autres complices.

La Marquise de Tavora mere a été mise au Couvent des Grilles, avec ordre de lui faire observer la régle des Religieuses, qui n'ont aucun commerce avec le monde, & qui ne sçavent rien de ce qui se passe.

La Duchesse d'Aveiro dans le Couvent de la Mere de Dieu, avec ses filles.

La jeune Marquise de Tavora, dans le magnifique Couvent des Saints, sans Gardes & avec ses servantes, par distinction pour sa personne.

Le Roi a donné samedi le baise-main à tout le monde, à l'occasion du jour de la naissance de la Princesse hérédi-

taire ; il étoit fort gai & entierement guéri. Tout les Courtisans ont été fort contens de le voir.

Hier on enleva dans des chaises trente-deux Jésuites, sans qu'on sçache où ils ont été conduits. On a fermé leurs Ecoles dans tout le Royaume.

Il semble que sous peu de jours les coupables seront jugés.

Il est parti deux cent Cavaliers il y a deux jours, pour aller faire quelque prise ; on ignore qui c'est.

Le Duc d'Aveiro, le Marquis de Tavora, & le Comte d'Atoguia sont étendus sur un matelas, les fers aux pieds & au coû. Le premier n'excite la compassion de personne, son arrogance, son orgueil, & ses actions, l'ont fait détester de tout le monde ; c'est le plus ingrat de tous les hommes envers son Roi. Il a pris sa prison d'abord avec constance ; & il est présentement le plus abbatu de tous les complices.

On a permis à Dom Manuel Calharis de faire venir ce dont il avoit besoin. Il a écrit à la Princesse d'Holstia sa femme, en ces termes : « Je te prie, » ma bonne amie, de m'envoyer un » lit, du linge & des habits ; je suis » dans la tour de S. Jean. Adieu. » J'ai

vû ladite Lettre hier au soir.

Le Public est touché du sort du Marquis de Tavora; jusqu'à la Cour on le plaint. Les coupables seront exécutés à Bélem, & à ce qu'on croit, incessamment.

Du même jour 19 Décembre 1758.

Rien de nouveau pour le dehors, mais beaucoup pour le dedans. L'accident arrivé au Roi le 3 Septembre n'est plus dans l'obscurité, c'étoit un assassinat. Mardi dernier on arrêta une vingtaine de personnes. Vous fremirez d'horreur, quand vous verrez leurs noms dans le papier inclus. Voici ce que la Cour a publié.

Le Duc d'Aveiro, les Marquis de Tavora, pere & fils, & le gendre, Comte d'Atoguia, étoient les assassins. Ils sont enchaînés aux pieds & aux mains. On croit qu'on les pendra demain.

Le Marquis d'Alorne, gendre du Marquis & Dom Manuel de Tavora, son fils, quoiqu'arrêtés, sont regardés comme innocens.

Il y a un embargo sur tous les Navires, même les Paquebots. On croit qu'il ne sortira aucun Bâtiment qu'après l'exécution faite.

Le Duc d'Aveiro eſt un monſtre, il a été comblé de faveurs & de biens par le Roi; on ne lui fait aucun ſujet de mécontentement.

Dieu conduit tout à bien. Ce n'eſt qu'aux meilleurs Princes, que ſont arrivés ces accidens.

Du même jour 19 *Décembre* 1758.

Vous trouverez ci-joint un Decret du Roi au ſujet d'une conſpiration qu'on a découverte contre lui, tramée par des premiers Seigneurs de la Cour. On a arrêté toute la famille des Tavora, le Duc d'Aveiro & ſon fils, le Marquis d'Alorne, le Comte d'Atoguia & le pere du Comte de Villeneuve avec le Procureur d'Aférenda & le Catheris. On connoîtra bientôt les chefs de cet horrible attentat.

POR quanto ſendo exemplariſſima a religiaõ, com que os Vaſſallos da minha Coroa, cultivando ſempre como inviolaveis, e como ſacro-ſanctos, o reſpeito, o amor, & a fidelidade, a ſeus Reys, e na-

EDIT DU ROI DE PORTUGAL,

Par lequel Sa Majesté Très-Fidele promet à ceux qui révéleront les Auteurs & les Complices de la Conjuration formée par quelques-uns de ses Sujets, & de l'Attentat commis le 3 Septembre 1758 sur sa Personne, abolition de leur crime, s'ils en sont eux-mêmes coupables (les Chefs de la Conspiration néanmoins exceptés) la Noblesse aux Roturiers, aux Nobles & aux Grands un accroissement de Noblesse, d'honneurs, d'élévation, de grandeurs & de dignités.

(Traduit littéralement sur un Exemplaire envoyé de Lisbonne à Paris.)

LA fidélité, l'amour & le respect de nos Sujets pour leurs Souverains caractérisent d'une maniere si distinguée la Nation Portugaise, qu'il n'en

turaes Senhores, fizeraõ com que os Portuguezes em todos os feculos fe diftinguiffem, e affinalaffem entre as mais Naçoens da Europa no efcrupulofo, e delicado defempenho deftas impreteriveis obrigaçoens: E porque naõ obftante me haverem dado os meus fieis Vaffallos por huma experiencia fucceffivamente continuada defde os principios do meu Governo atégora as mais eftimaveis, e concludentes provas do feu geral reconhecimento aos muitos, e grandes beneficios, que tem recebido da minha paternal, e infatigavel providencia: Houve ainda affim infelizmente entre os naturaes deftes Reynos alguns particulares, que barbaramente efquecidos daquelles antigos, e nunca excedidos exemplos, e daquelles honrofos, e indefpenfaveis vinculos de gratidaõ, e de fidelidade; fem que repremiffem a fua atrociffima cubiça nem a formofura daquellas bem cultivadas virtudes; nem a torpeza dos enormiffimos delictos em que hiaõ precipitarfe; nem o incomportavel pezo da reftituiçaõ, em que ficariaõ as fuas depravadas confciencias á utilidade publica deftes Reynos, e á honra commua de todos os Vaffallos delles, que naõ podia deixar de padecer a mais fenfivel québra em quanto delles fenaõ feparraffem os Reos de hum taõ horrorofo attentado.

eſt aucune dans l'Europe qui ſe ſoit dans tous les tems plus exemplairement ſignalée dans l'obſervation de ces devoirs indiſpenſables. C'eſt ce que nous n'avons jamais ceſſé d'éprouver nous-même depuis notre avénement à la Couronne, par les preuves les plus remarquables & les plus déciſives que tous nos Sujets nous ont continuellement données de leur reconnoiſſance pour les grands & multipliés bienfaits dont notre bonté paternelle ne s'eſt jamais laſſée de les combler. Qui auroit donc pû s'attendre qu'au mépris de ces ſentimens ſi inviolables de nos Sujets. l'on verroit malheureuſement parmi les habitans de nos Etats, des hommes capables de mépriſer les exemples anciens & jamais interrompus de leurs compatriotes, & rompre de la maniere la plus barbare les liens auſſi honorables que précieux de la reconnoiſſance & de la fidelité, ſans avoir pû être retenus dans leur execrable perfidie, ni par la beauté de ces vertus, ni par la honte des affreux forfaits dans leſquels ils alloient ſe précipiter, ni par le poids inſupportable du châtiment, que devoient attirer à leur déteſtable complot le bien public de nos Etats &

Se atreveraõ a machinar entre si com diabolicos intentos huma conjuraçaõ taõ sacrilega, e taõ abominavel, que depois de haver procurado suggerir, e espalhar clandestina, e maliciosamente (por modo que se fingia mysterioso para com elle abusar da sinceridade das pessoas de animo mais pio, em quem podiaõ fazer mais impressaõ aquellas suggestoens) que a minha Real vida naõ podia ser de grande duraçaõ, ouzando ate lemitar o prazo della, ao mez de Setembro proximo precedente; depois de haver a mesma conjuraçaõ preparado os animos com aquellas malignas predicçoens, passou á mayor temeridade de as verificar pelo horrorozo insulto, com que no dia tres do referido mez de Setembro proximo passado pelas onze horas da noite, ao tempo em que Eu sahia da porta da *Quinta* chamada *a do Meio*, para passar pelo pequeno campo que a separa deste Palacio da minha residencia, a recolherme nelle; havendo se postado Tres dos ditos Conjurados montados a cavallo perto da referida porta, encuberros com has casas que ad ella se seguem, descarregaraõ com infame, e exactanda aleivozia sobre o espaldar da carruagem, que me transportava, Tres bacamartes, ou roqueiras taõ fortemente carregadas de grossa muniçaõ, que, ainda errando hum delles fogo foraõ bastantes os dous, que o tomaraõ, para naõ so fazerem no dito espaldar duas brechas, esfericas de disforme grandeza; mas tambem além dellas o geral estrago com que despedaçando todo o dito espaldar,

l'honneur général de tous nos Sujets, qui n'ont point d'intérêt plus ſenſible, que de n'être pas confondus avec des hommes coupables d'un ſi horrible attentat?

Sans être arrêtés par toutes ces conſidérations, ces ſcélérats ont eu l'audace de former entre eux, avec des complots diaboliques, une conjuration ſacrilege, & d'autant plus abominable, qu'ils n'ont pas craint d'employer, avec l'air le plus myſterieux & le plus capable d'en impoſer à la ſimplicité des ames dévotes, les ſuggeſtions qui pouvoient faire ſur elles la plus forte impreſſion. Ils ont commencé par leur faire entendre, & leur certifier d'une maniere auſſi ſecrete que pleine de malignité, que nos jours devoient être fort abrégés. Ils ont même pouſſé le fanatiſme juſqu'à en fixer le terme au mois de Septembre dernier. Et après avoir préparé les eſptits à cette Conjuration par ces malignes prédictions, ils en ſont venus juſqu'à l'horrible témérité de les vérifier par l'execrable attentat qu'ils ont exécuté ſur notre Perſonne le 3 du ſuſdit mois de Septembre dernier, ſur les onze heures du ſoir, dans le tems que nous venions de

mõ deixaraõ ao juizo humano modo algum de comprehender á viſta delle como a minha Real Peſſoa ſe pudeſſe ſalvar em taõ piqueno eſpaço como da referida carruagem no meio de tantas, e taõ grandes ruinas ſó com o damno das graves feridas que alii recebeo, ſe a minha Real Vida naõ houveſſe ſido poſitivamente preſervada por hum viſivel milagre da maõ Omnipotente entre os eſtragos daquelle horroroſiſſimo inſulto.

E porque achando-ſe por elle barbara, e ſacrilegamente offendidos todos os principios mais ſagrados dos direitos, Divino, Natural, Civil, e Patrio, com hum taõ geral horror da Religiaõ, e da humanidade, ſe faz tanto mais indiſpenſavel a reparaçaõ do meſmo inſulto,

ſortir par la porte *Da Quinta* appellée *Do Mayo,* pour traverſer la petite place qui la ſépare de notre Palais Royal, où nous allions nous retirer. Près de cette porte trois des Conjurés montés à cheval, cachés derriere les maiſons qui y ſont contigues, tirerent avec une infame & déteſtable trahiſon ſur le derriere de notre carroſſe trois coups de mouſquets ou de fuſils, ſi fortement chargés de groſſe mitraille, que quoique l'un d'eux eût raté, les deux qui prirent feu firent au doſſier du carroſſe deux ouvertures circulaires d'une telle grandeur, & le fracaſſerent de telle maniere, qu'il eſt impoſſible de comprendre comment notre Perſonne Royale put éviter la mort dans un ſi petit eſpace. Les bleſſures conſiderables que nous reçûmes nous auroient indubitablement fait périr, ſi le Tout-puiſſant ne nous eût miraculeuſement préſervé du principal effet que devoit naturellement avoir un attentat ſi digne de toute horreur.

Les principes les plus ſacrés de tous les Droits, Divin, Naturel, Civil & de la Patrie ſe trouvant horriblement violés par cette barbare & ſacrilege conſpïration, également capable de révolte

quanto mayor, e mais pungente he o efcandalo que delle tem refultado á fidelidade Portugueza, cujos louvaveis fentimentos de honra, de amor, e de gratidaõ á minha Real Peffoa, naõ poderiaõ nunca tranquillizar-fe fem a moral certeza de que aquella exacranda Conjuraçaõ fe acha arrancada pelas fuas venenofas raizes; e de que entre os meus fieis Vaffallos naõ anda algum dos horriveis monftros que confpiraráõ para taõ abominaveis crimes.

Eftabeleço que todas as peffoas, que defcubrirem (de forte que verefiquem o que declararem) qualquer, ou quaesquerdos Reos da mefma infame Conjuracaõ; fendo os declarantes Plebeyos feraõ logo por mim criados Nobres; fendo nobres lhes mandarei paffar Alvarás dos oros de Moço fidalgo, e de Filalgo Cavlleiro com a competentes moradias; fendo Fidalgos dos fobreditos foros, lhes farei mercê dos Titulos de Vifcondes, ou de Condes confórme a graduaçaõ em que fe acharem; e fendo Titulares os accrefcentarei aos outros Titulos que immediatamente fe feguirem aos que já tiverem: Além de cujas mercês farei aos fobreditos Declarantes as outras mercês uteis, affim pecuniarias, como de Officios de Juftiça, ou fazenda, e de bens da Coroa, e Ordens, que refervo a meu Real arbitrio regular confórme a qualidade, e a importancia do ferviço que cada hum dos ditos Declarantes me fizer.

le

la Religion & l'humanité, ils en exigent d'autant plus indiſpenſablement la réparation, qu'il en réſulte un outrage plus ſolemnel pour la fidélité Portugaiſe, dont les louables ſentimens d'honneur, d'amour & de reconnoiſſance pour notre Perſonne Royale ne pourroient jamais ſe tranquilliſer ſi cette exécrable conjuration n'étoit découverte & totalement extirpée juſques dans ſes racines venimeuſes, & ſi l'on laiſſoit jouir de leur liberté parmi nos fidéles Sujets quelques uns des horribles monſtres qui ont conſpiré pour commettre un crime ſi abominable.

A CES CAUSES nous ordonnons que toutes les perſonnes qui, en donnant des preuves de leur déclaration, dénonceront qui que ce ſoit de ceux qui ſont coupables de cette infame Conjuration, ſeront par Nous, s'ils ſont Roturiers, élevés à la Nobleſſe; s'ils ſont Nobles, ils ſeront élevés au grade de *Moco Fidalgo* & de Chevaliers; s'ils ſont de ce rang, nous les éleverons aux grades de Vicomtes ou de Comtes, ſuivant le grade dans lequels ils ſe trouveront; & s'ils ſont déja titrés, Nous les éleverons aux Titres immédiatement ſupérieurs à ceux qu'ils a-

O que Hey outro ſim por bem que tenha lugar ainda quando as declaraçoens forem feitas pro alguns dos cumplices da meſma Conjuraçaõ; os quaes Hey deſde logo por perdoados; com tanto que naõ ſejaõ dos principaes Cabeças della.

Aos Miniſtros, que apprehenderem os Reos deſte delicto farei as mercês de honras, e de accreſcentamentos que forem proporcionadas á importancia do ſerviço que ao dito reſpeito me fizerem, além das mais aſſima referidas no caſo de ſerem Declarantes.

Para que ninguem poſſa occultar por ignorancia ta

voient auparavant ; le tout ſans préjudice des autres récompenſes que Nous nous propoſons d'accorder conformément à la qualité de ceux qui feront leſdites dénonciations, & à l'importance du ſervice qu'ils Nous aurons rendu, & que Nous récompenſerons ſoit en argent, ſoit en Offices de Juſtice ou de Finance, & en biens même de notre Domaine, ou en Croix & Commanderies de nos Ordres.

Nous voulons en outre que ceux mêmes qui ſe ſeroient rendus complices de cette Conjuration, s'ils ne ſont pas du nombre de ſes premiers Chefs, reçoivent dès-à-préſent leur grace & pardon, en venant à révélation de leurs Complices, & de tout ce qu'ils en ont pû ſçavoir.

Et quant aux Officiers de Juſtice qui ſe feront ſaiſis de quelques-uns des coupables de ce crime, Nous les récompenſerons par des honneurs & autres avantages proportionnés à l'importance du ſervice qu'ils nous auront rendu ; leſquelles récompenſes leur feront accordées ſans préjudice de celles qu'ils auroient méritées, s'ils étoient du nombre des ſuſdits Dénonciateurs.

Et afin que perſonne ne puiſſe met-

perniciofos Reos pela falfa apprehenfaõ de que os Denunciantes faõ peffoas abjectas : Adevirto a todos os meus Vaffallos que efte reparo, què fe coftuma vulgarmente fazer nas materias que dizem refpeito a fazenda; nao fó nao tem lugar neftes crimes de Conjuraçao contra o Principe Supremo, e de alta traiçao; mas que nelles muito pelo contrario o filencio, e a taciturnidade dos que, fabendo de fimilhantes crimes, os nao delatao em tempo opportuno, tem annexas as mefmas penas, e a mefma infamia, a que fao condemnados os Reos deftes perneciofiffimos delictos; de forte que nem os Pays fao relevados enconbrindo os filhos; nem pelo contrarios os filhos enconbrindo os Pays; porque prevalece a obrigaçao anterior da confervaçao do feu Rey, e da fua Patria, que tambem fao Pays communs, quando fe trata decrimes de tanta attrocidade, e prejuizo publico.

E porque hum tao horrivel cafo faz indifpenfavelmente neceffaria toda a mayor facilidade, que couber no poffivel, para a prizao dos Reos : Son fervido fazer commulativas todas as juridicçoens dos Magiftrados def-

tre à couvert des coupables ſi pernicieux, par la fauſſe appréhenſion de paſſer pour délateurs, Nous voulons que tous nos Sujets ſoient avertis, que cette idée, que le vulgaire a coutume de ſe former des délateurs en matiere d'impôts, ne peut avoir lieu en fait de crimes de Conjuration contre le Souverain, & de haute trahiſon; d'autant qu'au contraire, dans ces ſortes de crimes, le ſilence & la non-révélation de ceux qui en ont connoiſſance, & qui ne les dénoncent pas en tems oportun, les aſſujettiſſent aux mêmes peines, & à la même infamie que doivent ſubir les coupables de ces crimes pernicieux. De ſorte que les peres mêmes n'en ſont pas exempts quand ils ne dénoncent pas leurs enfans, ni les enfans quand ils ne dénoncent pas leurs peres; attendu que quand il s'agit de crimes ſi atroces & ſi préjudiciables au Public, la conſervation de ſon Roi & de ſa Patrie, qui ſont les Peres communs de tous, eſt d'une obligation ſupérieure & indiſpenſable.

Et parce qu'un ſi horrible forfait rend abſolument néceſſaire que l'on prenne les moyens les plus faciles & les plus prompts pour arrêter les cou-

tes Reynos, sem excepçaõ de alguma das terras da minha Coroa, e das de Donatarios, por mais privilegiadas que sejaõ; de tal sorte que nestas possaõ entrar sem nova ordem os Ministros da Coroa, e naquellas os Ministros dos referidos Donatarios pelo que pertencer à captura dos Reos deste delicto.

Os quaes sou servido outro sim que possaõ ser apprehendidos até pelas pessoas particulares que delles tiverem noticias, e os forem por ellas seguindo; fazendo as capturas em qualquer lugar em que os encontrarem; com tanto que, depois de haverem sido prezos, os levem logo *via recta* à presença de Ministro de Vara branca, que l'hes ficar mais vizinho, para os transportar a esta Corte com toda a segurança.

O Doutor Pedro Gonçalves Cordeiro Pereira do meu Conselho, Desembargador do Paço, Deputado da Mesa da Consciencia e Ordens, e Chanceller da Casa da Supplicaçaõ, que nella serve de Regedor, e a quem tenho nomeado Juiz da Inconfidencia, o execute assim pelo

103

pables & les empriſonner, Nous ordonnons & Nous plaît, que tous les Magiſtrats & Juges de nos Etats ſoient compétens même dans toutes les terres de notre Couronne, & dans celles de nos Donataires, quelque privilegiées qu'elles ſoient, pour y arrêter les coupables de ce crime; de telle ſorte qu'ils y puiſſent entrer à cet effet ſans nouvel ordre des Miniſtres de notre Couronne, accordant le même pouvoir aux Officiers de noſdits Donataires, pour la capture ſeulement deſdits coupables.

Voulons & Nous plaît en outre, qu'ils ſoient ſaiſis & arrêtés même par les Particuliers qui pourront les découvrir, & en quelqu'endroit qu'ils puiſſent les trouver; à condition néanmoins qu'auſſitôt après les avoir ſaiſis & arrêtés, ils les remettent incontinent à l'Officier de la Barre Blanche (a) la plus proche, qui ſe chargera de les transférer au plûtôt dans cette Capitale en toute ſûreté.

Nous chargeons le Docteur Pedro Conçalves Cordeiro Pereira notre

(a) C'eſt ce que nous appellons Officiers de Maréchauſſée.



que lhe pertence, fazendo affixar efte Decreto por edital em todos os lugares publicos da Cidade de Lisboa, e feu Termo; e remettendo o debaixo do feu nome a todas, as outras Cidades, & Villas deftes Reynos; porque os exemplares que forem por elle affignados, mando que tenhaõ o mefmo credito, defte proprio Original, fem embargo de quaefquer Leys Difpofiçoens, ou coftumes codrrarios, ainda fendo daquellas, ou daquelles que neceffitaõ de fpeçial derogaçaõ.

Belem à nove de Dezembro de mil fetecentos e cincoenta e oito.

COM A RUBRICA DE SUA MAJESTADE.